



Mon employeur m'a demandé mon relevé de points

Par **arnaud33**, le **15/07/2013 à 13:13**

Bonjour,

Il y a quelque temps mon employeur m'a demandé à l'écrit mon relevé de points. Entre collègues nous en avons parlé, lui m'a dit qu'il n'y a rien qui m'y oblige, seule chose que je puisse faire et que peut me réclamer mon employeur est une attestation sur l'honneur. Si je porte plainte pour cela, que risque mon employeur? Car je lui ai fait une demande de congés pour une formation avec tous les petits coups tordus qu'il m'a fait, je n'ai pas dit grand chose, dans le but de pouvoir faire ma formation. Si il me la refuse, je ne veux pas en rester là. Et je sais qu'en portant cela aux prud'hommes, il ne s'en sortira pas si facilement. Qui peut m'en dire un peu plus

Par **P.M.**, le **15/07/2013 à 16:07**

Bonjour,

Je présume qu'il s'agit de votre relevé de points de retraite complémentaire car vous ne le précisez pas mais me demandez bien suivant quel article du code pénal vous pourriez déposer plainte avec une chance de poursuites et pas plus une action civile devant le Conseil de Prud'Hommes car il me semble que vous n'avez pas subi de préjudice à ce stade...

Par **arnaud33**, le **15/07/2013 à 19:58**

Relevé de points oui du permis. Etant chauffeur, je dois renouveler mon permis tous les 5 ans. Et il se trouve que notre formateur nous en a parlé, il nous a dit, que cela était strictement interdit, et que si vous portez plainte, alors là vous ramassez, tel était ces mots

Par **P.M.**, le **15/07/2013 à 20:45**

Il aurait au moins fallu le préciser car on ne peut pas deviner, d'où la confusion, le tout est de savoir ce que vous ramassez... Tout dépend de la formulation de la lettre et si c'est simplement pour savoir si votre permis de

conduire est encore valide, je vous propose [ce dossier...](#)

Par **arnaud33**, le **16/07/2013** à **10:52**

La lettre dit qu'il est urgent que vous nous fournissiez rapidement votre relevé de points, que vous pouvez le savoir en vous rapprochant de la préfecture etc.....Donc ce n'est pas de savoir si mon permis est valable, mais de savoir réellement le nombre de points qu'il me reste, lettre signé par l'employeur et le responsable

Par **P.M.**, le **16/07/2013** à **12:00**

Bonjour,

Si vous ne répondez pas, je ne vois toujours pas quel préjudice vous auriez réellement subi pour "ramasser" mais si vous voulez vraiment déposer plainte au pénal, il vous reste à bien la formuler...

En tout cas, merci pour votre attention...